

Le plan de désherbage communal,

pour un entretien des espaces communaux respectueux de l'environnement

Objectif

Réduire voire supprimer l'usage des pesticides en priorité sur les zones où le risque d'entraînement des produits appliqués est le plus fort.

1

Le plan de désherbage communal

Une démarche en plusieurs étapes

- Un audit des pratiques.
- La définition des objectifs d'entretien.
- La mesure et le classement des surfaces habituellement désherbées chimiquement
- Le choix des méthodes d'entretien
- La validation par le Conseil Municipal
- La communication

2

L'audit des pratiques

Objectif : se mettre aux normes et respecter les bonnes pratiques

L'audit porte sur les points suivants :

- ✓ mise au norme du local de stockage
- ✓ sécurisation de l'aire de remplissage,
- ✓ choix et dosage des produits
- ✓ formation et protection des applicateurs
- ✓ gestion des déchets (emballages vides, produits périmés, fonds de cuve...)
- ✓ réglage et étalonnage des pulvérisateurs



3

La définition des objectifs d'entretien

Les espaces communaux n'ont pas besoin d'être tous entretenus avec un niveau maximum d'exigence

Se fixer des objectifs d'entretien pour chacun des secteurs (gestion différenciée des espaces)

Enherbement non toléré

↓
Désherbage régulier

Enherbement toléré mais contrôlé

↓
Désherbage ponctuel

Enherbement favorisé

↓
Pas de désherbage (tonte, fauche...)

=> A valider par les ST et élus

4

Crepepp
Centre Régional Français de la Qualité des eaux
 des Pays de la Loire

Relevés de terrain

Identification, mesure et classification des surfaces habituellement dés herbées chimiquement

Un plan cadastral vierge + feutres de couleur

Une roulette d'arpenteur

- bitume, enrobé
- pavés
- sable
- gravillons
- terre
- gazons
- massifs

Un tableau d'identification des zones

Code identifiant	Nom de la zone	Nature de la surface	Surface à entretenir (m ²)				Proximité à un point d'eau (O/N)	Pente (O/N)	Niveau de risque (élevé, réduit)	Préconisations
			Longueur	Largeur	Surface	Surface totale				
1	Rue de la République	Bitume	100	0,6		60	O	N	Elevé	Balayage + thermique
2	EV de la Placeraie (allées)	Sable	200	1,5		300	N	N	Réduit	Mécanique
3	Terrain de foot	Gazon			7500	7500	O	N	Elevé	Manuel

5

Crepepp
Centre Régional Français de la Qualité des eaux
 des Pays de la Loire

Méthode de classement des surfaces

ZONE habituellement dés herbée

- Surface située à proximité d'un point d'eau (5 m autour des rivières, étangs, puits, marais, 1 m des fossés, pourtours d'avaloirs d'eau pluviale, bouches d'égouts et dans les caniveaux) → RISQUE ELEVE
- Eloignée d'un point d'eau
 - Surface imperméable (enrobé, bicouche, pavés...) ou peu perméable (présence de fissures ou d'ornière) → RISQUE ELEVE
 - Surface perméable
 - Surface connectée à un point d'eau (en pente vers un point d'eau ou drainée) → RISQUE ELEVE
 - Surface plane et non connectée à un point d'eau → RISQUE REDUIT

6

Crepepp
Centre Régional Français de la Qualité des eaux
 des Pays de la Loire

Carte zones à risque

- Risque fort
- Risque réduit

7

Crepepp
Centre Régional Français de la Qualité des eaux
 des Pays de la Loire

Le choix des méthodes d'entretien

Préconisations minimales (cahier des charges)

ELEVE

- 1) **A proximité des points d'eau : traitements chimiques proscrits**
 Bords de cours d'eau, de plans d'eau : respect de la ZNT (*arrêté du 12/09/2006*)
 Autres points d'eau : à proximité des fossés, avaloirs, caniveaux, bouches d'égout... (*arrêtés fossés 44, 53 et 85*).
- 2) **Autres zones à risque fort : tendre vers le zéro pesticide**
 Privilégier les techniques alternatives
 Si pas d'autres solutions que le traitement chimique alors application d'un **foliaire en localisé uniquement** (solution non satisfaisante à long terme).

REDUIT

- Chimique possible sur toute la surface.
- Privilégier cependant les techniques alternatives

➔ **Choix des méthodes d'entretien discutés avec les ST et validés par les élus.**

8

Crepepp
Centre Régional d'Étude de la Pollution des sols
 par les produits phytosanitaires
 PAYS DE LA LOIRE

Cartes méthodes d'entretien année N

- Balayage mécanique
- Désherbage thermique
- Sélectif gazon en localisé
- Enherbement + tonte

Mise à jour des méthodes d'entretien chaque année (à faire évoluer vers l'objectif du « zéro phyto »)

9

Crepepp
Centre Régional d'Étude de la Pollution des sols
 par les produits phytosanitaires
 PAYS DE LA LOIRE

Evolution des préconisations et mise à jour du plan

Evolution des préconisations

- ✓ Enregistrement des pratiques et bilan annuel (consommation de pesticides, part des surfaces entretenues non chimiquement, temps main d'œuvre, coûts,...)
- ✓ Mise à jour des méthodes d'entretien chaque année (à faire évoluer vers l'objectif du « zéro phyto »)

Mise à jour du plan

- ✓ Tous les 2 à 4 ans en fonction de l'évolution de la commune (travaux, nouveaux lotissements...)

10

Crepepp
Centre Régional d'Étude de la Pollution des sols
 par les produits phytosanitaires
 PAYS DE LA LOIRE

Communication

➔ Essentielle pour la réussite du plan de désherbage

Objectif double :

- ✓ Communiquer sur la démarche engagée par la commune
- ✓ Sensibiliser les jardiniers amateurs sur leurs propres pratiques

Affichage des plans en mairie

Panneaux sur le terrain

Animations, manifestations

Bulletin municipal

Presse

Réunions d'informations

11

Crepepp
Centre Régional d'Étude de la Pollution des sols
 par les produits phytosanitaires
 PAYS DE LA LOIRE

Une charte territoriale d'engagement, pour un objectif commun de réduction des pesticides sur les espaces publics

12

Crepepp
Comité régional Pays de la Loire de la culture des vers
 de terre et des produits phytosanitaires
 PAYS DE LA LOIRE

Une charte territoriale d'engagement

Les objectifs de la charte

Fédérer l'ensemble des communes d'un territoire autour d'un objectif commun de réduction des pesticides :

- Réduire d'au moins de 50 % les quantités de pesticides appliqués
- Tendre vers le zéro phyto sur les zones à risque fort.
- Inciter les autres usagers non agricoles (professionnels et/ou particuliers) à suivre la même démarche.

13

4 niveaux d'objectifs visés		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Respect de la réglementation et des bonnes pratiques (diagnostic des pratiques phytosanitaires)	Respecter la réglementation en vigueur	X	X	X	Zéro pesticide sur l'ensemble des surfaces
	Faire contrôler le matériel de pulvérisation tracté au minimum tous les 5 ans par un organisme agréé	X	X	X	
	Étalonner les couples pulvérisateurs/applicateurs chaque année	X	X	X	
Formation	Porter des Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés et en bon état à chaque traitement	X	X	X	
	Former régulièrement tous les agents applicateurs à l'utilisation des produits phytosanitaires	X	X	X	
Entretien des espaces communaux	Au moins un agent formé à d'autres pratiques telles que l'utilisation de techniques alternatives, la gestion différenciée, l'aménagement...		X	X	
	Réaliser et mettre en œuvre un plan de désherbage	X	X	X	
	Réduire les quantités de pesticides appliqués	De plus de 25 %	De plus de 50 %	De plus de 75 %	
	Utiliser durablement des techniques alternatives sur les surfaces à risque fort		Sur plus de 50%	Sur 100%	
	Prendre en compte les contraintes d'entretien dans les futurs aménagements urbains		X	X	
	Appliquer une gestion globale des espaces verts sans fongicide ni insecticide chimique			X	
Communication	Informar la population sur les pratiques d'entretien de la commune	X	X	X	X
	Sensibiliser les jardiniers amateurs aux		X	X	X

14

Crepepp
Comité régional Pays de la Loire de la culture des vers
 de terre et des produits phytosanitaires
 PAYS DE LA LOIRE

Engagements minimum des signataires

Les communes

- Atteindre le niveau 1 dans les 2 ans après la signature de la charte
- Définir un programme + un échéancier pour atteindre au moins le niveau 2.
- Renseigner et transmettre chaque année les indicateurs de suivi des pratiques au porteur de projet

Le porteur de projet

- Réaliser bilan annuel (synthèse des indicateurs transmis chaque année) et le diffuser auprès des communes

15